

# Favoriser

le développement solidaire  
avec les pays source d'immigration



Impliquer les immigrants dans le développement  
de leur pays d'origine et favoriser les projets porteurs  
de croissance dans les régions d'origine de l'immigration.

# Maitriser

les flux migratoires



Nous avons pour priorités la lutte contre l'immigration illégale, l'intégration des immigrés légaux, le combat contre les fraudes et l'interpellation de tous ceux qui exploitent la misère humaine.

# Faciliter

l'intégration des immigrants



Réussir l'intégration des immigrants en situation légale en favorisant leur insertion sociale (école, logement et culture) et professionnelle.

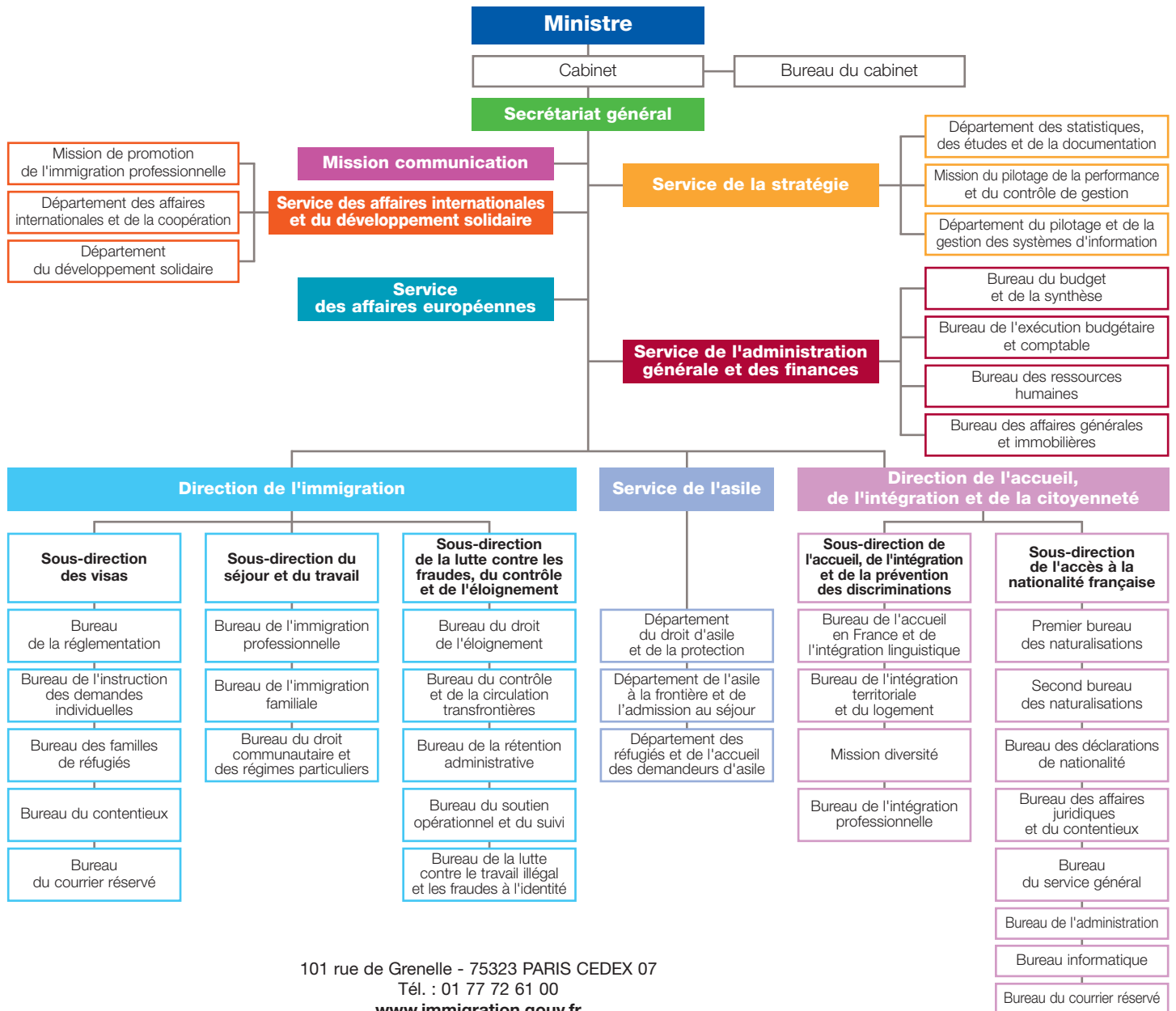
# Promouvoir

l'identité nationale



L'identité française est l'héritage de notre histoire et l'avenir de notre communauté nationale. Immigration, intégration et identité nationale sont liées : le respect par les migrants des valeurs républicaines est une des conditions d'une intégration réussie.

# Ministère de l'immigration, de l'intégration, de l'identité nationale et du développement solidaire



101 rue de Grenelle - 75323 PARIS CEDEX 07

Tél. : 01 77 72 61 00

[www.immigration.gouv.fr](http://www.immigration.gouv.fr)





Conformément aux engagements du Président de la République, la France s'est dotée en mai 2007, pour la première fois dans l'histoire de la V<sup>e</sup> République, d'un ministère régalien spécifiquement chargé des flux migratoires. Son intitulé illustre le triple enjeu mais surtout la cohérence de la nouvelle politique d'immigration de la France.

Premier enjeu : maîtriser l'immigration en luttant contre l'immigration clandestine et en organisant mieux l'immigration légale. Cette maîtrise repose sur trois principes clairs et compréhensibles par tous.

D'abord, la France a le droit de choisir – comme tout pays, ni plus ni moins – qui elle veut et qui elle peut accueillir sur son territoire. Ensuite, l'étranger qui est accueilli légalement sur le territoire doit avoir, pour l'essentiel, les mêmes droits économiques et sociaux que les Français. Enfin, sauf situations humaines particulières, tout étranger en situation irrégulière a vocation à être reconduit dans son pays d'origine, autant que possible de manière volontaire ou s'il le faut de manière contrainte. La France est un État de droit et dans un État de droit, chacun doit respecter les règles.

Favoriser l'intégration est le deuxième enjeu du ministère. Grâce à la loi que j'ai fait voter à l'automne 2007, nous demandons aux étrangers admis pour la première fois au séjour en France et qui souhaitent s'y établir de suivre un parcours d'intégration à notre communauté nationale. Nous exigeons d'eux le respect de nos principes républicains et la maîtrise de la langue française. Mais si les étrangers ont des devoirs, l'État en a aussi envers eux. C'est pourquoi je m'emploie à faciliter pour les immigrés en situation régulière l'accès au logement, à l'éducation et à l'insertion professionnelle.

Troisième enjeu : le développement solidaire. Il faut redonner à la jeunesse d'Afrique confiance en elle-même et lui faire comprendre qu'il existe un avenir en dehors de l'émigration. Notre objectif est de permettre aux ressortissants des pays d'émigration de mieux vivre chez eux, plutôt que de survivre ailleurs. C'est tout l'enjeu du développement solidaire que j'organise dans le cadre des accords de gestion concertée des flux migratoires que je conclus avec les pays source d'immigration.

En conclusion, la nouvelle politique d'immigration de la France que le Président de la République m'a chargé de mettre en œuvre trouve sa cohérence dans sa triple vérité : elle est à la fois nécessaire, efficace et équilibrée.

**Brice Hortefeux,**  
Ministre de l'immigration,  
de l'intégration, de l'identité nationale  
et du développement solidaire.

*Sincèrement*  


## **Le Ministère de l'immigration, de l'intégration, de l'identité nationale et du développement solidaire**

Il a été créé le 18 mai 2007 sous l'impulsion du Président de la République Nicolas Sarkozy, afin de maîtriser les flux migratoires, faciliter l'intégration des immigrés, promouvoir l'identité nationale et favoriser le développement solidaire des pays source d'immigration. Il compte environ 600 agents.

### **Le Secrétaire Général**

Le Secrétaire Général assure la coordination générale des services et établissements rattachés au ministère et met en œuvre la politique définie par le Ministre.

Son rôle est l'évaluation des politiques, la préparation et l'exécution du budget du ministère, la modernisation des services (révision générale des politiques publiques) et l'élaboration des principes de gestion des ressources humaines.

Il a autorité sur l'ensemble des services.

### **La direction de l'immigration**

Elle assure la gestion des étrangers et développe son expertise administrative pour l'instruction et la délivrance des visas, le contrôle des frontières, la réglementation du séjour et du travail des étrangers en situation régulière, ainsi que l'éloignement des étrangers en situation irrégulière et la lutte contre les fraudes.

### **La direction de l'accueil, de l'intégration et de la citoyenneté**

Elle est chargée de l'accueil et de l'intégration des populations immigrées s'installant en France.

Elle pilote les politiques d'apprentissage du français, d'accès à l'activité professionnelle et d'égal accès aux services publics et aux droits sociaux. Elle est compétente en matière d'acquisition et de retrait de la nationalité française.

### **Le service de l'asile**

Il est chargé de la politique du droit d'asile en France et du suivi de la politique européenne dans ce domaine. C'est l'unique interlocuteur des postes diplomatiques et consulaires, des préfetures et des associations pour tout ce qui concerne le droit d'asile.

Il a la tutelle administrative et financière de l'Office français de protection des réfugiés et apatrides et gère les procédures et crédits du Fonds Européen pour les Réfugiés.

## **Le service des affaires internationales et du développement solidaire**

Il négocie les accords de gestion concertée des flux migratoires (migration légale, lutte contre l'immigration clandestine et développement solidaire).

Il finance les projets de développement des pays source d'immigration en France.

Il fait la promotion de l'immigration professionnelle en proposant les métiers connaissant des difficultés de recrutement en France.

## **Le service des affaires européennes**

Il représente le ministère au sein des différents groupes de travail de l'Union européenne.

Il coordonne les initiatives que la France entend proposer à ses partenaires en matière d'immigration et d'asile : ce rôle, essentiel pendant la présidence française de l'Union européenne (second semestre 2008), dont l'immigration constitue une priorité, se poursuivra après 2008.

## **Le service de l'administration générale et des finances**

Il est chargé de la préparation et du suivi de l'exécution du budget, de la politique des ressources humaines et de la gestion des moyens de fonctionnement et des immeubles ainsi que de la passation des marchés.

## **Le service de la stratégie**

Il coordonne la production statistique. Par ses études et celles qu'il suscite dans le milieu de la recherche sur les problématiques de l'immigration, de l'intégration et du développement solidaire, il est un lieu d'impulsion et de rencontres. Il prépare le schéma directeur informatique du ministère et assure la maîtrise d'ouvrage des applications informatiques. Il assure le pilotage de la performance des services du ministère.

## **La mission communication**

Elle anime et coordonne la mise en œuvre des moyens d'information et de communication du ministère.



# Immigration professionnelle

En 2007, seulement 7% des titres de séjour accordés l'ont été pour des raisons professionnelles. L'objectif du ministère est de porter ce pourcentage à 50%. Deux catégories de métiers sont accessibles aux immigrés : 150 métiers pour les ressortissants de l'Union européenne, 30 métiers pour les pays tiers.

## Europe et Immigration

En Europe, 5 pays (France, Espagne, Italie, Grande-Bretagne et Allemagne) concentrent 80% des flux migratoires. Pour plus de cohérence, une politique commune de gestion des flux migratoires est à l'étude à l'initiative de la France.

- **Protéger et contrôler les frontières extérieures de l'Europe**

Chaque Etat membre s'y engage et peut compter sur l'appui d'une agence européenne spécialisée (Frontex).

- **Organiser l'immigration légale**

L'immigration professionnelle dépend de l'état du marché du travail. Les régularisations collectives seront écartées.

- **Organiser l'éloignement des étrangers en situation irrégulière**

Les Etats membres signeront des accords de réadmission avec les pays d'origine vers lesquels ils organiseront des vols de retour conjoints.

- **Bâtir une Europe de l'asile**

L'objectif est que les demandes d'asile soient examinées dans chaque Etat selon une même procédure et des critères communs.

- **Promouvoir un partenariat actif avec les pays d'origine**

La migration doit bénéficier tant au pays d'accueil qu'au pays d'origine.



MINISTÈRE DE L'IMMIGRATION, DE L'INTEGRATION,  
DE L'IDENTITE NATIONALE ET DU DEVELOPPEMENT SOLIDAIRE

**Ministère de l'immigration, de l'intégration, de l'identité nationale et du développement solidaire**

101 rue de Grenelle - 75323 PARIS CEDEX 07

Tél. : 01 77 72 61 00

[www.immigration.gouv.fr](http://www.immigration.gouv.fr)